

Office national du film du Canada

Stratégie ministérielle de développement durable 2018-2019

1. Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

Bien que l'Office national du film ne soit pas assujéti à la [Loi fédérale sur le développement durable](#) et ne soit pas tenu d'élaborer une version complète de la stratégie ministérielle de développement durable, l'Office national du film souscrit aux principes de la SFDD en mettant en œuvre la Politique d'achats écologiques.

La [Politique d'achats économiques](#) appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir l'intendance environnementale. Conformément aux objectifs de la Politique, l'Office national du film appuie le développement durable en intégrant les facteurs de rendement environnemental au processus décisionnel en matière d'achats, au moyen des actions décrites à la section 2 ci-dessous dans le tableau Objectif de la SFDD : un gouvernement à faible émission de carbone.

2. Engagements de l'Office national du film du Canada

Indicateur de rendement	Objectif de rendement
À compter du 1 ^{er} avril 2016, tous les ordinateurs de bureau auront une durée de vie moyenne d'au moins quatre (4) ans au sein de l'ONF.	100 %
Au 31 mars 2019, 100 % des achats de papier pour imprimantes/photocopieurs devront avoir une teneur d'au moins 30 % en matières recyclées, être certifiés comme provenant d'une forêt gérée selon des pratiques durables, porter la marque EcoLogo ou détenir une certification équivalente.	100 %
Au 31 mars 2019, 100 % des cartouches de toner seront recyclées en fin de vie.	100 %
Élément ou meilleure pratique de la stratégie de mise en œuvre	Objectif de rendement
Approche ministérielle pour approfondir la mise en œuvre de la <i>Politique d'achats écologiques</i> en place (à compter du 1 ^{er} avril 2014).	En élaboration. Date d'achèvement à venir
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats ou du matériel qui ont terminé le cours sur les achats écologiques (C215) de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent pendant l'exercice 2018-2019.	Nombre : 1 sur 1 Pourcentage : 100 %
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels chargés des achats et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend un soutien et une participation aux achats écologiques, au cours de l'exercice 2018-2019.	Nombre : 0 sur 1 Pourcentage : 0 %
Élément ou meilleure pratique de la stratégie mise en œuvre	Objectif de rendement
7.2.1.5. Tirer profit des instruments d'achats d'usage courant, lorsqu'ils sont disponibles et que la chose est faisable.	L'ONF vise à obtenir le statut « atteint ».
Meilleure pratique 7.2.3. Former les détenteurs d'une carte d'achat sur les achats écologiques.	L'ONF vise à obtenir le statut « atteint ».
Meilleure pratique 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	L'ONF vise à obtenir le statut « atteint ».

